

L'ÂGE-PIVOT REVIENT AU PREMIER PLAN COMME LEVIER D'ÉCONOMIES

Par **Solveig Godeluck** Les Echos Publié le 19 nov. 2019 à 6h00

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a simulé les mesures d'économies nécessaires pour remettre le système de retraite à l'équilibre en 2025, en actionnant les trois leviers : niveau des pensions, des cotisations, âge de départ.

Conclusion : mettre en place un âge-pivot serait moins douloureux que de jouer sur la durée de cotisation.

Le Premier ministre, Edouard Philippe (à gauche), a répété qu'il faudrait travailler plus. Le haut-commissaire aux Retraites, Jean-Paul Delevoye (à droite), a étudié la création d'un âge-pivot afin de repousser l'âge effectif de départ à la retraite.

Cet été, Emmanuel Macron a semé le trouble dans le projet de réforme des retraites patiemment bâti par son haut-commissaire, Jean-Paul Delevoye. Alors que ce dernier semblait avoir obtenu un feu vert pour instaurer un « âge-pivot » donnant droit au taux plein à 64 ans, le chef de l'État a déclaré en marge du G7 à Biarritz fin août qu'il préférerait jouer sur la « durée » - autrement dit, continuer à compter des annuités pour accorder ou non le taux plein. Mais la piste de la durée prend un sacré coup dans l'aile avec le rapport que le Conseil d'orientation des retraites (COR) s'apprête à publier jeudi.

Pour répondre à la commande gouvernementale, le COR ne s'est pas contenté de recalculer les besoins de financement du système de retraite à horizon 2025 ou 2030. Il a également mesuré les efforts nécessaires pour rétablir l'équilibre en 2025, au moment où le nouveau régime universel par points est censé entrer en vigueur. Conclusion : il serait beaucoup plus douloureux de jouer sur la durée de cotisation que d'instaurer un âge-pivot.

Le déficit des retraites attendu entre 8 et 17 milliards d'euros en 2025

Deux leviers interdits

Bien entendu, le COR a passé en revue tous les leviers d'économies habituels. Ainsi, dans un scénario optimiste où l'effort de l'État reste constant par rapport au PIB, ce qui limite le déficit 2025 aux alentours de 8 milliards d'euros, si l'on voulait équilibrer le système à l'aide du seul taux de cotisation, il faudrait l'augmenter de 0,7 point par rapport à la trajectoire prévue, et le porter à 31,4 % en 2025.

Si l'on retenait plutôt le levier de la baisse des pensions, il faudrait que la pension moyenne soit ramenée à 48,6 % de l'ensemble des revenus - soit 1,2 point de moins que ce qui est actuellement prévu pour 2025.

Mais le gouvernement n'a aucune envie de toucher au niveau des prélèvements obligatoires ou aux pensions. L'ombre des « gilets jaunes » plane sur cette réforme. De plus, le Premier ministre, Edouard Philippe, a déjà annoncé la couleur en répétant depuis des mois que les Français devront « travailler plus ». C'est pourquoi le COR a examiné en détail les différentes façons d'augmenter l'âge de départ effectif, aujourd'hui attendu à 62,8 ans en 2025.

Par **Solveig Godeluck** Les Echos Publié le 19 nov. 2019 à 6h00